



STUDIOS 4 ASS' – PROTOCOLE SANITAIRE 24 janvier 2022

Le pass vaccinal est nécessaire pour accéder au bâtiment. Un contrôle systématique sera effectué par l'un des salariés de l'association via l'application tous « anti-covid Verif ».

Les horaires de répétition sont stricts. Afin d'éviter les regroupements et organiser le contrôle des pass, les groupes sont priés d'arriver et repartir à l'heure convenue au moment de leur réservation. Pour les créneaux du soir, l'heure limite de **début** de répétition est précisée sur le planning en ligne.

Du gel hydro-alcoolique est à disposition des groupes dans le hall ainsi que dans les Studios. La désinfection des mains est obligatoire lors de l'accès aux Studios puis toutes les heures.

Des produits désinfectants virucides sont mis à votre disposition pour les tables, chaises, poignées de portes et tout autre point de contact avant chaque utilisation de la salle.

Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment, y compris dans les studios de répétition sauf durant la pratique de certaines activités : instrument à vent, chant. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par cette obligation.

La distanciation minimum entre deux personnes doit être d'au moins 1m entre en toutes circonstances et de 2m lorsque le port du masque n'est pas possible. Le respect de la distanciation sociale pendant les temps de répétition relève de la responsabilité des utilisateurs. Les marquages au sol sont présents à titre indicatif pour aider les utilisateurs à respecter la distanciation.

La jauge légale maximum dans le studio 1 est de 8 personnes.

La jauge légale maximum dans le studio 2 est de 10 personnes.

Ces jauges sont valables si l'ensemble des utilisateurs sont masqués (4m² par personne).

Pour les groupes qui répètent plus de 3 heures, il est conseillé d'aérer la pièce pendant 15 minutes toutes les 3h. Pour le studio 2, lorsque les conditions météo le permettent, il est conseillé de répéter avec la porte extérieure ouverte.

En cas de répétition dans le studio 2, le départ du groupe devra se faire par l'escalier latéral. Cela ne dispense pas de ré-activer l'alarme dans le hall si nécessaire.

L'ascenseur est réservé au matériel ou aux utilisateurs qui éprouvent des difficultés à monter les escaliers. Une seule personne ne peut y monter à la fois.

Les chanteurs sont incités à se munir de leurs micros personnels ainsi que de leurs câbles. Si vous n'en disposez pas, pensez à en demander le prêt dans le formulaire de réservation en ligne.

Un entretien régulier des locaux est assuré par les services de la ville ou un prestataire extérieur.

Ces mesures sont applicables jusqu'à nouvel ordre en fonction de l'évolution des mesures sanitaires préconisées par les autorités de santé publique.

La coopération de tous est nécessaire pour le maintien des activités dans nos locaux. Des mesures de fermetures des équipements pourront être prises en cas de non respect du protocole sanitaire par les usagers.

